

**Réunion de la commission Agriculture n°6  
du 25 mars 2014  
à Saint-Laurent-Blangy**

**Compte-rendu**

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

Diaporamas projetés en séance, en annexe de ce compte-rendu

\*\*\*

**La réunion commence à 9 h 30.**

**Ouverture**

**Didier Helleboid, vice-président de la Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais**, accueille les participants à la sixième réunion de la Commission Agriculture. Il présente Hélène Staelen, chargée de mission à la Chambre d'Agriculture.

En parallèle de la Commission Agriculture, il signale qu'un groupe de travail a été réuni à deux reprises, pour rédiger une convention entre RTE et la Chambre. Cette convention traite notamment des travaux d'installation de la nouvelle ligne électrique, de dépose de la ligne existante et d'enfouissement de lignes au titre des mesures compensatoires. Elle comportera un volet sur l'élevage.

**Albert Lebrun, président du Syndicat départemental de la propriété rurale du Pas-de-Calais**, excuse Louis Dufraîne<sup>1</sup> qui ne pouvait se rendre à la réunion.

**Jean-Louis Carlier, directeur de projet, RTE**, remercie Didier Helleboid de recevoir la commission à la Chambre d'Agriculture. Il présente Luc Corduant, RTE, qui interviendra sur les mesures compensatoires et accueille Jeannette Willocq, maire de Moncheaux.

**Planning pour le choix du Fuseau de Moindre Impact (FMI)**

**Jean-Louis Carlier** rappelle que, depuis, le choix du corridor Est le 10 juin 2013, les études se sont poursuivies sur les Milieux Naturels, la Santé, le Paysage et l'Agriculture, dans le cadre des commissions thématiques pour échanger sur les critères de choix du fuseau de moindre impact (FMI). Le 16 décembre 2013, une Instance Locale de Concertation, à valeur informative, a été organisée pour présenter et enrichir ces critères.

---

<sup>1</sup> Président du Syndicat départemental de la propriété rurale du Nord

Les travaux des commissions seront croisés et synthétisés lors de la réunion d'Inter-commissions, le 28 avril 2014, pour choisir ce fuseau de moindre impact qui sera validé lors d'une Instance locale de concertation, en juin 2014.

Cette validation sera ensuite transmise au ministre de l'Energie par le préfet coordinateur<sup>2</sup> pour décision. Puis, des études seront menées pour définir un tracé de moindre impact d'ici l'automne 2014.

Pour chaque fuseau, un tracé optimal est présumé sans être définitif. Ces tracés tiennent compte des contraintes techniques du pylône Equilibre, telles que l'impossibilité de suivre un angle supérieur à 22 degrés.

Par ailleurs, l'étude d'impact se construit peu à peu et sera soumise à :

- L'Autorité environnementale régionale, composée de la DREAL<sup>3</sup> et de la DDTM<sup>4</sup>.
- L'Autorité environnementale nationale, le CGEDD<sup>5</sup> ;

Si le CGEDD ne présente pas de réserve rédhibitoire à l'étude d'impact, le dossier d'enquête publique sera officiellement déposé.

En parallèle, des démarches de mise en conformité du projet avec les Plans locaux d'urbanisme (PLU) seront entreprises, pour permettre, par exemple, que la ligne passe par un Espace boisé classé ou des chemins d'exploitation.

L'enquête publique est prévue au deuxième trimestre 2015 et devrait durer entre six semaines et deux mois.

La Déclaration d'utilité publique (DUP) devrait être signée fin 2015.

Après l'enquête publique, des recherches seront poursuivies sur la position précise des pylônes mais aussi sur le mode opératoire des travaux. Ces recherches se feront notamment en lien avec la profession agricole, en respectant la convention agricole.

Les travaux devraient commencer en 2016 pour permettre à la future ligne d'être mise en service fin 2017.

Au plus tard à partir de l'été 2018, la ligne actuelle sera démontée, de manière à tenir compte des cultures et des saisons.

**Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils**, demande si les participants souhaitent exprimer des remarques sur le compte-rendu de la commission précédente<sup>6</sup>.

**Anne Nicolas, Chargée de projet à la Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais**, demande de distinguer, dans le compte-rendu de la dernière commission, les « prairies » des « délaissés ».

**Claude Chardonnet** prend note de cette remarque et présente l'ordre du jour de la réunion.

**Didier Helleboid** demande quelles ont été les conclusions de l'enquête biodiversité, évoquée lors de la réunion du 8 novembre 2013.

---

<sup>2</sup> Le préfet coordinateur est le préfet du Nord

<sup>3</sup> Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

<sup>4</sup> Direction départementale du territoire et de la mer

<sup>5</sup> Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

<sup>6</sup> Cf. Compte-rendu de la Commission Agriculture du 8 novembre 2013

**Jean-Louis Carlier** répond que les étudiants de l'ISA<sup>7</sup> chargés de cette enquête ont rencontré trois agriculteurs dans la Pévèle. Ils concluent que le SRCAE<sup>8</sup> a marqué la profession agricole et observent que les agriculteurs perçoivent souvent la biodiversité comme une contrainte.

Si, dans le cadre des compensations ou du plan d'accompagnement de projet, des mesures liées à la biodiversité risquent d'être mises en œuvre sur des terrains agricoles, RTE devra rencontrer les exploitants concernés. Il pourrait s'agir, par exemple, de l'aménagement d'une bande enherbée, d'une haie ou du remplacement de terres culturales par de l'agroforesterie. Une réflexion pourra être menée, par exemple, sur l'avenir des anciennes zones polluées de Métaleurop.

Le mémoire de ces étudiants a été rendu la semaine précédente.

**Didier Helleboid** rappelle que la profession agricole s'oppose à l'usage de ses terrains pour mettre en œuvre des mesures compensatoires. Si RTE peut recourir aux terrains pollués ou décontaminés (TDC), il devra informer et concerter avec les exploitants, de manière individuelle.

**Maryse Moreaux, Chambre d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais, FDSEA<sup>9</sup>**, estime que planter sur des zones polluées serait effectivement une opportunité pour éviter toute compensation en terre agricole.

**Claude Chardonnet** indique que la commission Milieux Naturels a bien noté la demande de la profession agricole d'éviter de prévoir des mesures compensatoires en terre agricole, le compte-rendu de la réunion de la commission Milieux Naturels du 20 mars 2014 en témoigne.

### Les Ateliers locaux – Retour sur la proposition de l'atelier Pévèle

**Louise Logerot** présente les résultats des travaux des ateliers locaux et les suggestions de passage de la ligne présentées par des participants.

*Cf. Annexe 2 – Les ateliers locaux*

**Jean-Louis Carlier** signale que l'enfouissement a été demandé par les participants de certains ateliers. RTE a rappelé les difficultés techniques, économiques et environnementales de l'enfouissement. Enfouir trois kilomètres coûterait environ 30 millions d'euros et nécessiterait un cofinancement à hauteur de 50%. La ligne aérienne actuelle serait laissée en lieu et place et le second circuit serait enfoui.

Il ajoute que l'enfouissement n'est pas prévu dans la décision d'engagement du projet, validée par les pouvoirs publics.

La proposition de passage par la forêt de Phalempin aurait pu être suivie par RTE s'il n'y avait pas d'autres alternatives. Mais d'autres solutions existent. C'est pourquoi RTE examine cette suggestion sans pour autant la retenir comme un fuseau supplémentaire.

Des avis de l'ONF, de la DREAL, de la DDTM et du Conseil Général du Nord sont attendus. Il propose à la Chambre d'agriculture de prendre position sur cette proposition. Il signale que si la ligne passe par la forêt de Phalempin, des arbres devront être abattus, et des compensations importantes devront

<sup>7</sup> Institut Supérieur d'Agriculture de Lille

<sup>8</sup> Schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Energie

<sup>9</sup> Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

être réalisées à priori sur des terres agricoles : a minima quatre voire dix arbres à planter pour un arbre abattu, soit environ 16 hectares à replanter. Selon l'ONF, du chablis pourrait apparaître à l'ouest de la forêt.

**Didier Helleboïd** estime que la Chambre d'Agriculture n'est pas en mesure de rendre un avis sur cette suggestion car l'impact agricole pourrait être réduit par un passage de la ligne dans la forêt.

**Maryse Moreaux** rappelle que les compensations impacteront la profession agricole.

**Didier Helleboïd** demande quel serait le périmètre de compensation et cite un projet réalisé dans une forêt du Nord, pour lequel des arbres avaient été plantés dans le Pas-de-Calais.

**Bernard Féry, garant de la concertation nommé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**, remercie Louise Logerot de sa synthèse sur les Ateliers locaux. Bien que quelques membres de commissions aient fait part de leur réserve suite à la mise en place des ateliers, il estime que RTE a pris une bonne initiative en les organisant car ils ont permis d'entrer en relation avec les riverains et de travailler de manière fructueuse. En tant que garant, il avait décidé de présider ces ateliers pour assurer une ambiance de travail sereine.

Lors de la Commission Milieux Naturels du 20 mars 2014, il est intervenu sur l'alternative suggérée à l'atelier Pévèle et a rappelé que les différents fuseaux à l'étude étaient inscrits dans une carte de référence qui ne peut pas être amendée systématiquement à chaque nouvelle proposition.

C'est pourquoi, les propositions d'alternatives ne peuvent être de même valeur que ces fuseaux référencés, dûment étudiés et qui seront comparés lors de la prochaine réunion d'Inter-commissions, le 28 avril 2014.

Toutefois, le maître d'ouvrage a accepté d'examiner la proposition sus-citée d'ici la réunion d'Inter-commissions qui devra travailler dans la plus grande clarté sur cette suggestion. En tant que garant, Bernard Féry ne prendra pas position. Mais s'il apparaît que des aspects de la proposition sont rédhibitoires, ses promoteurs devront l'accepter.

**Jean-Louis Carlier** ajoute qu'une réunion technique devrait réunir RTE, les instances concernées, les citoyens promoteurs de la proposition, les élus concernés et éventuellement des associations, pour discuter des avantages et des inconvénients de la proposition, avant le 28 avril 2014.

### Retour sur le Groupe de travail Agriculture

**Luc Corduant, chargé de concertation, RTE**, présente les travaux du groupe de travail agriculture, réuni à deux reprises :

- 1) Pendant la première réunion, RTE a présenté la méthode de gestion des travaux de construction d'une nouvelle ligne aérienne, de réhabilitation et de sécurisation mécanique d'ouvrages existants ainsi que de construction de liaisons souterraines. Les différents types d'emprises et le planning type des chantiers ont été évoqués.
- 2) La deuxième réunion a traité des fondations existantes de la ligne Avelin-Gavrelle. 99 % des fondations sont des fondations classiques. Pour réaliser les démolitions des fondations, un compromis a été décidé de les araser à moins 2 mètres de profondeur. La discussion a aussi porté sur les fondations existantes des lignes qui seront enfouies au titre des mesures compensatoires.

Il ajoute que des études ont aussi été menées sur les emprises types, le déroulage des conducteurs, l'installation des pylônes et les pistes d'accès à aménager pendant le chantier qui devrait durer entre douze et dix-huit mois.

Le groupe de travail se réunira de nouveau début juin 2014.

**Didier Helleboid** indique qu'entre temps, les techniciens étudient les grands principes de la convention agricole.

**A la question sur le délai de signature de cette convention, Anne Nicolas** répond qu'elle pourrait être signée avant la déclaration d'utilité publique.

**Christine Lombard** souligne que le diagnostic des bâtiments d'élevage dépendra de cette convention.

**Didier Helleboid** rappelle l'importance d'un cahier des charges bien défini au moment où RTE négociera avec les exploitants et les propriétaires.

**Jeannette Willocq** demande si des tronçons de la ligne seront enterrés.

**Jean-Louis Carlier** répond que non, la ligne Avelin-Gavrelle ne sera pas enfouie mais des lignes 90 kV dans l'Arrageois, 225 kV dans le Bassin Minier et moyenne tension dans la Pévèle le seront probablement au titre des mesures compensatoires.

### L'étude agricole

**Hélène Staelen** présente les conclusions de l'étude agricole.

*Cf. Annexe 3 – L'étude agricole*

### → Echanges

#### Sur l'étude agricole

**Maryse Moreaux** remarque que la multiplication des pylônes au poste de Gavrelle a été soulignée dans les avis du terrain, et non au poste d'Avelin.

**Anne Nicolas** répond que la concentration des pylônes autour du poste est bien visible sur la carte projetée sur la contrainte pylônes.

**Jean-Louis Carlier** indique que des compensations seront réalisées autour du poste d'Avelin sur des lignes moyenne tension. Par ailleurs, il pourrait faire l'objet d'un aménagement paysager : par exemple, des haies pourraient être plantées le long de la route vers le château d'Avelin.

**Didier Helleboid** regrette que les éoliennes de Lauwin-Planque ajoutent une contrainte au choix du tracé de la ligne électrique.

**Jean-Louis Carlier** répond que RTE doit prendre en compte l'ensemble des projets et des contraintes de cette zone, tels que les éoliennes et un projet d'aménagement foncier dont les calendriers précèdent le projet Avelin-Gavrelle. RTE échange sur ces questions avec le Conseil Général. Il demande si un représentant de la Chambre d'Agriculture pourrait s'y associer.

**Didier Helleboid** demande de traiter le projet Avelin-Gavrelle de façon prioritaire. En effet, dans le

cas des éoliennes, un propriétaire accepte de vendre son terrain, dans une démarche individuelle et volontaire. Dans le cadre d'un projet de ligne électrique, les propriétaires sont contraints.

**Bernard Féry** propose de demander à l'Etat de décider quelle infrastructure doit être traitée de façon prioritaire, en tenant compte des contraintes administratives mais aussi de l'intérêt général.

**Jean-Louis Carlier** rappelle que les permis de construire du projet éolien sont déjà accordés. Mais le fuseau est très élargi dans ce secteur, ce qui laisse plusieurs possibilités de passage.

RTE a rencontré en janvier 2014 le service Aménagement foncier du Conseil Général, en janvier avec le bureau de géomètres en charge du réaménagement foncier de Lauwin-Planque.

**Christine Lombard** précise que ce fut l'occasion de s'informer sur chacun des projets et leurs calendriers. L'avant-projet du réaménagement foncier devrait être présenté en avril ou mai 2014. Les exploitants concernés par ce réaménagement devraient être rencontrés en juin 2014. L'enquête publique est prévue fin 2014-début 2015. Pour le moment, les calendriers semblent compatibles.

**Alain Hespel, consultant agro-alimentaire**, remarque qu'opposer l'intérêt privé à l'intérêt public risque de créer une jurisprudence. Il demande d'être prudent et de traiter chaque situation au cas par cas.

**Albert Lebrun** souligne que le parc éolien a été implanté dans une ZDE (zone de développement de l'éolien).

Il demande à RTE quelles seront les dépenses supplémentaires liées à ce projet de parc éolien. Si la ligne doit être rallongée, les terres agricoles seront davantage impactées.

Il souhaite qu'une solution soit trouvée pour bien prendre en compte l'aménagement, le monde agricole, l'argent du contribuable, l'environnement,...

**Jean-Louis Carlier** rappelle que RTE cherche à gêner le moins possible la profession agricole. Toutefois, des contraintes techniques et administratives existent telles que le projet d'éoliennes. C'est pourquoi les échanges doivent être poursuivis sur ce projet, en association avec les représentants agricoles.

### Sur les critères de comparaison des fuseaux

**Albert Lebrun** demande si le critère « Virages » signifie que le pylône d'angle sera surdimensionné.

**Christine Lombard** indique que tous les pylônes Equilibre sont de taille identique (et de résistance mécanique adaptée). De ce fait, en cas de virage, il est parfois nécessaire d'installer un ou deux pylônes supplémentaires. Dans le cas de pylônes treillis F44, un pylône plus massif est implanté.

**Jean-Louis Carlier** propose d'indiquer les virages suivants :

- Sur le fuseau Ouest 1, à La Navette-Pétrie, et au nord de l'Attargette notamment pour s'éloigner autant que possible de l'église d'Antioche.
- Sur le fuseau Ouest 3, à Mons-en-Pévèle.

**Alain Hespel** estime que les drainages et les contrats de culture ne sont pas homogènes dans tous les fuseaux. A l'Ouest le drainage est plus important car les terres sont plus humides. Il suppose que les contrats de culture sont plus nombreux à l'Est.

**Didier Helleboïd** vérifiera dans les enquêtes réalisées auprès d'agriculteurs s'il est possible de justifier que le critère « Contrats de culture » n'est pas discriminant.

### Sur la grille d'évaluation des critères

**Bernard Féry** demande si la grille d'évaluation a été conçue par le groupe de travail.

**Hélène Staelen** répond qu'il s'agit d'une proposition de la Chambre d'agriculture.

**Claude Chardonnet** demande ce que signifie le critère « Longueur ».

**Hélène Staelen** précise qu'il s'agit de la longueur des fuseaux dans la Pévèle.

**Anne Nicolas** rappelle que la ligne mesure environ 30 km et est divisée en trois secteurs, de longueur semblable. C'est pourquoi la longueur totale a été divisée par trois.

**Christine Lombard** demande comment sont comptabilisées les bandes enherbées.

**Hélène Staelen** indique qu'elles sont calculées en fonction du nombre d'îlots concernés.

**Maryse Moreaux** remarque que les bâtiments en projet ne sont pas évoqués parmi les bâtiments d'élevages.

**Claude Chardonnet** propose d'indiquer « bâtiments agricoles d'élevage existants ou en projet ».

**Michel Tillie, association Campagnes vivantes**, souligne que toute exploitation est amenée à évoluer.

**Maryse Moreaux** estime que les projets de bâtiments d'élevage doivent être considérés, même si le permis de construire n'a pas encore été déposé. Elle ajoute que les bandes enherbées et les jachères peuvent aussi être amenées à évoluer.

**Claude Chardonnet** note que :

- La prise en compte des bâtiments d'élevage a été décidée à la dernière réunion.
- Les bandes enherbées seront plutôt traitées dans les réflexions sur le tracé.

**Albert Lebrun** rappelle que la position des jachères est décidée par l'exploitant et n'est pas pérenne, surtout en cas de réaménagement foncier.

**Didier Helleboïd** souligne que ce critère ne doit pas être lié au projet de réaménagement foncier de Lauwin-Planque qui ne concerne qu'une seule commune.

**Albert Lebrun** propose d'indiquer la surface des parcelles dans le critère « Nombre d'exploitations concernées ».

**Anne Nicolas** précise qu'il s'agit du nombre d'exploitations nouvellement concernées par le passage de la ligne.

**Albert Lebrun** demande de prendre en compte les parcelles impactées dans une grande proportion.

**Didier Helleboïd** répond que la Chambre d'Agriculture n'y est pas opposée mais que le critère actuel est plus cohérent avec leur ligne de conduite initiale.

**Albert Lebrun** demande si « bâtiment d'élevage en projet » intègre uniquement les projets déjà ficelés ou toutes les nouvelles idées des exploitants.



**Didier Helleboid** précise que ce critère concerne seulement les élevages, dont les bâtiments doivent être mis aux normes, mais les ouvrages existants seront considérés de manière prioritaire. S'agissant des projets d'irrigation, ils sont aussi soumis à des contraintes particulières à proximité de la ligne.

**Claude Chardonnet** précise qu'il s'agit de deux critères parmi d'autres qui seront approfondis au moment des études sur le tracé.

**Anne Nicolas** signale qu'il y a peu de projets de bâtiments sur l'ensemble des fuseaux.

### Sur l'application du code couleur aux fuseaux :

**Jean-Louis Carlier** demande d'ajouter les virages supplémentaires des fuseaux Ouest 1 et Ouest 3 et, par conséquent, de modifier l'estimation du nombre de pylônes.

**Michel Tillie** estime que les intervalles du critère « Estimation du nombre de pylônes » sont trop rapprochés.

**Jean-Louis Carlier** propose les intervalles suivants :

- ≤ 22 : en vert ;
- compris entre 23 et 24 inclus : en jaune ;
- > 24 : en orange.

**Didier Helleboid** demande si les trois premiers critères – « Longueur », « Estimation du nombre de pylônes » et « Virages » – ne seraient pas redondants.

Les participants estiment qu'il n'y a pas de redondance.

**Dominique Merlin, bureau Environnement**, s'interroge sur la différence entre « Contraintes pylônes autres lignes » et « Nombre d'îlots ayant une contrainte ».

**Hélène Staelen** indique que la ligne actuelle Avelin-Gavrelle n'est pas comptée dans le critère « Contraintes pylônes autres lignes », contrairement au critère « Nombre d'îlots ayant une contrainte ».

**Christine Lombard** précise que ce critère permet de prendre en compte le cumul des contraintes sur un même îlot.

**Anne Nicolas** demande d'ajouter au critère suivant « Nombre d'îlots ayant une contrainte, Avelin-Gavrelle incluse ».

**Didier Helleboid** propose de supprimer la ligne « Jachères », à traiter lors des études sur le tracé.

**Alain Hespel et Michel Tillie** précisent que c'est un élément conjoncturel et non structurel.

**Didier Helleboid** demande de ne pas mettre ce critère en exergue dans le tableau.

**Bernard Féry** demande si les jachères ont vocation à devenir de nouvelles surfaces agricoles.



**Albert Lebrun** précise qu'un pourcentage de jachères est imposé par une réglementation européenne. Leur destination reste agricole.

**Alain Hespel** ajoute que, dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, elles favorisent le développement des auxiliaires de culture<sup>10</sup>.

**Albert Lebrun** signale que la PAC sera bientôt modifiée. Des mesures sont déjà proposées. Si elles sont validées en l'état, certaines exploitations de grande culture n'auront plus besoin de jachère.

**Dominique Merlin** précise que les jachères, de même que les bandes enherbées, sont des éléments ponctuels qui ne sont pas vraiment significatifs. A l'inverse, prendre en compte la proportion de prairies, dans chaque fuseau, permet d'identifier les possibilités d'y implanter les pylônes.

**Didier Helleboid** indique que l'étude s'intéresse aux bandes enherbées parce qu'elles sont situées en bordure de parcelles. Elles ne doivent pas être considérées dans l'esprit réglementaire de la PAC.

**Dominique Merlin** demande si ce critère est important pour le choix du fuseau de moindre impact.

**Didier Helleboid** considère que, plus la proportion de bandes enherbées est grande, plus la chance de pouvoir y implanter des pylônes est importante.

**Albert Lebrun** précise que les prairies ont désormais un caractère pérenne.

**Claude Chardonnet** conclut que les participants préfèrent conserver le critère « Bandes enherbées », même s'il ne concerne pas nécessairement des superficies très importantes et sera surtout étudié au moment du choix d'un tracé.

**Hélène Staelen** propose de revoir les intervalles proposés pour qualifier le critère « Estimation du nombre de pylônes » afin de pouvoir distinguer les fuseaux de l'Arrageois.

**Jean-Louis Carlier** suggère de prendre en compte la valeur supérieure de chaque intervalle, soit 23 pour le fuseau Ouest de l'Arrageois. De ce fait, le fuseau Ouest sera qualifié par le jaune pour ce critère. Il insiste sur la nécessité d'utiliser les mêmes critères de cotation pour chaque secteur.

**Alain Hespel** propose de calculer le nombre de pylônes par kilomètre pour chaque secteur.

Les participants estiment que cette proposition serait difficile à comprendre.

**Didier Helleboid** demande que les critères de la commission Agricole soient repris pour tous les secteurs.

**Albert Lebrun** demande d'utiliser la même grille de critères pour toutes les commissions.

**Bernard Féry** indique que certains critères tels que le nombre de pylônes doivent être repris par toutes les commissions mais d'autres, tels que l'irrigation, sont propres à la commission Agriculture. Il demande si la commission Agriculture souhaite qu'à la réunion d'Inter-commissions ses représentants disposent de variables d'ajustement, c'est-à-dire qu'ils aient les moyens de revenir sur certains critères et s'accorder avec les autres thématiques.

<sup>10</sup> Un auxiliaire de culture est un être vivant qui détruit les ravageurs ou atténue leurs effets, tels que les coccinelles, les carabes, les vers ou certains oiseaux.

Source : <http://agriculture.gouv.fr> (consulté le 2 avril 2014).

**Michel Tillie** ajoute que les critères des commissions sont propres à l'impact analysé : les critères intéressants ne sont pas les mêmes pour la commission Agriculture et la commission Milieux Naturels.

**Albert Lebrun** rappelle qu'il défend les propriétaires car ils sont principalement concernés par le projet et qu'ils refuseront qu'une solution leur soit imposée.

**Didier Helleboid** déclare que les représentants de la commission n'auront pas de marge de manœuvre à la réunion d'Inter-commissions du 28 avril 2014. Ils seront chargés de justifier les critères de la commission Agriculture devant les autres commissions.

**Christine Lombard** rappelle que l'Inter-commissions visera à croiser et synthétiser les recherches des différentes thématiques : l'Agriculture, les Milieux Naturels, les Paysages et l'Habitat. La commission Agriculture dispose de la légitimité et de l'expertise pour évaluer les fuseaux en fonction des critères qu'elle a définis.

Pendant l'Inter-commissions, il ne s'agira pas de remettre en cause le travail des différentes commissions, mais de s'approprier les autres thématiques.

**Claude Chardonnet** ajoute qu'à l'Inter-commissions, la méthode d'analyse de chaque thématique sera expliquée par les représentants de chaque commission, ce qui permettra d'en reconnaître la légitimité.

**Didier Helleboid** retient qu'il a été proposé de :

- Supprimer le nombre de pylônes parce que cela avait été repris par la longueur et le nombre des virages ;
- Supprimer les jachères ;
- Faire évoluer le nombre de virages.

**Jean-Louis Carlier** indique que le nombre de virages influence le nombre de pylônes. C'est pourquoi le nombre de virages est implicitement compté deux fois par les critères « Virages » et « Estimation du nombre de pylônes ».

**Christine Lombard** précise que le nombre de pylônes est déterminé par la longueur et le nombre de virages, comme cela avait pu être présenté dans le dossier de l'Instance Locale de Concertation de décembre 2013.

**Claude Chardonnet** estime que conserver ces informations permet de clarifier les critères.

**Christine Lombard** demande s'il est nécessaire d'appliquer le travail de cotation au fuseau unique du Bassin Minier, comme cela a été fait par d'autres commissions.

Les participants considèrent que cette cotation doit être réalisée.

### Bilan des échanges :

**Didier Helleboid** estime que, de toute évidence, les fuseaux Ouest 1 et Ouest 3 sont de moindre enjeu dans la Pévèle.

**Albert Lebrun** juge l'évaluation par couleur cohérente et la matière suffisante pour expliquer les choix.

**Jean-Louis Carlier** estime que la Commission Agriculture ne s'achève pas avec la réunion d'Inter-commissions et le choix du Fuseau de moindre impact à l'Instance Locale de Concertation. En effet, la

concertation se poursuivra pour rechercher un tracé de moindre impact. Dans cette perspective, les travaux de la Commission Agriculture pourront se poursuivre.

Il estime que la configuration actuelle de la commission est satisfaisante, c'est pourquoi il propose qu'elle se réunisse de nouveau pour réfléchir au tracé de moindre impact.

**Didier Helleboid** souhaite renouveler le principe d'une Commission Agriculture, à réunir soit fin juin 2014, soit après l'été, en fonction de l'avancement du projet.

Il remercie par ailleurs Hélène Staelen de la qualité de son étude.

### Présentation de la maquette 3 D du projet

**Christine Lombard** présente la maquette de simulation 3D du projet sur le territoire. Cet outil pourrait être utile à la Commission Agriculture pour étudier le tracé et le positionnement des pylônes. Il représente une vue aérienne du territoire à laquelle sont insérées des vues en trois dimensions de certaines données, mises à jour au fur et à mesure des études. Pour le moment, l'outil contient, en particulier, les données suivantes :

- Les fuseaux étudiés,
- Le réseau RTE, c'est à dire la ligne Avelin-Gavrelle existante et les autres lignes situées à proximité du projet,
- Le milieu physique,
- Les milieux naturels,
- Les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les zonages.

Elle propose d'ajouter les îlots d'exploitation, afin de pouvoir étudier la répartition des pylônes.

**Didier Helleboid** juge gênant de choisir l'implantation de pylônes en fonction des zonages, c'est-à-dire du devenir de certaines parcelles.

**Christine Lombard** indique qu'il s'agit des zones agricoles des PLU, des zones classées au titre des milieux naturels ou des zones d'extension de l'habitat. Elle ajoute que les éoliennes de Lauwin-Planque seront reportées dans la maquette. Par ailleurs, les bâtiments et le réseau électrique – câbles et pylônes - haute et moyenne tension, sont représentés en trois dimensions.

Cet outil participera à la réflexion paysagère, à la définition de la meilleure situation des pylônes et à l'étude des mesures compensatoires. Il devra toutefois être confronté aux contraintes techniques.

Elle précise que la vue aérienne utilisée date de 2011.

**Maryse Moreaux** demande si l'outil 3 D sera présenté à la réunion d'Inter-commissions du 28 avril 2014 pour aider à visualiser l'impact des pylônes sur les parcelles agricoles.

**Christine Lombard** acquiesce.

**Michel Tillie** estime que les bienfaits de l'agriculture pour la vie des personnes sont souvent oubliés dans la communication et suggère à ce titre que le projet soit présenté lors de Terres en Fête 2016.

### Informations sur les campagnes de mesures de champs magnétiques et de bruit

**Christine Lombard** indique que la première phase de la campagne de mesures de champs magnétiques a été réalisée entre décembre 2013 et janvier 2014. Elle comprenait :

- Des mesures de champs magnétiques sur 20 points répartis le long de la ligne existante, réalisées par l'APAVE.
- Des mesures de champs magnétiques dans des habitations proches de la ligne électrique, menées par Radiocem. Elles ont permis de mieux expliquer ce qu'est un champ magnétique et de montrer les champs produits par les appareils électriques ménagers.
- Une modélisation des champs magnétiques de la future ligne, calculée par Radiocem en appliquant des lois physiques, pour les deux types de pylônes. Elle souligne que le pylône Equilibre, dans son cahier des charges, visait notamment à réduire le bruit et les champs magnétiques, grâce à la disposition des circuits électriques.

Les résultats de ces études ont été présentés à la Commission Santé du 12 mars 2014 et sont mis à disposition sur le site du projet.

Elle ajoute qu'une campagne de mesure de bruit est aussi réalisée par le bureau IAC Acoustics de Villeneuve d'Ascq auprès de la ligne existante et d'habitations. Le bruit produit par le futur ouvrage sera aussi mesuré pour montrer qu'une amélioration a été apportée.

Elle précise que deux points de mesure sont systématiquement réalisés pour distinguer le bruit produit par la ligne du bruit ambiant.

Pour tenir compte de la météorologie, ces mesures sont réalisées en continu pendant sept jours.

**Claude Chardonnet** clôt la réunion.

Fin de la réunion : 12h30